

FLUXYS BELGIUM  
Société Anonyme

Siège de la Société:  
Avenue des Arts 31 à 1040 Bruxelles  
TVA BE 0402 954 628  
RPM Bruxelles

PROCES - VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES  
DU MARDI 12 MAI 2026

-----

L'an deux mille vingt-six, le douze mai, à 14.30 heures, les actionnaires de FLUXYS BELGIUM, Société Anonyme (la Société), se sont réunis au BNP Event Center, Rue Royale 20 à 1000 Bruxelles, en Assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 18 des statuts.

L'Assemblée générale ordinaire est présidée par Monsieur Andries GRYFFROY, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, conformément à l'article 22 des statuts.

Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Nicolas DAUBIES et l'Assemblée générale ordinaire appelle Madame Julie VAN de VELDE et Monsieur Thibaut OTTO aux fonctions de Scrutateurs.

Ces personnes prennent place au bureau.

Dépôt est fait sur le bureau :

- d'une copie de la convocation diffusée via un media dans l'espace économique européen, datée du 10 avril 2026,
- d'une copie des lettres missives qui ont été adressées le 10 avril 2026 aux actionnaires en nom, aux administrateurs et au commissaire conformément aux prescriptions légales,
- du rapport de gestion ainsi que du rapport du commissaire,
- des comptes annuels statutaires et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025,
- d'un extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'entreprise du 27 avril 2026,
- de la liste des présences et les procurations.

Le texte de la convocation, le rapport de gestion, le rapport du commissaire, les comptes annuels statutaires et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 ainsi que les formulaires de procuration et de participation ont été mis à la disposition des actionnaires sur le site web de la Société à partir du 10 avril 2026.

Le bureau a confirmé que les dispositions statutaires de la Société, complétées des dispositions impératives du Code des sociétés et des associations, ont été respectées en ce qui concerne les règles de participation à l'Assemblée générale ordinaire.

Sont présents ou représentés, 18 actionnaires ayant signé la liste des présences, laquelle représente 64.308.071 actions (58.523.700 actions B et 5.784.371 actions D) sur un total de 70.263.501 actions.

L'Assemblée générale ordinaire se déclare régulièrement convoquée, valablement constituée et habilitée à délibérer sur son ordre du jour libellé comme suit :

#### **1. Rapport de gestion du Conseil d'administration**

Prise de connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

#### **2. Rapport du commissaire**

Prise de connaissance du rapport annuel du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

#### **3. Communication des comptes annuels statutaires et consolidés**

Prise de connaissance des comptes annuels statutaires et consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025, ainsi que du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires et consolidés.

#### **4. Approbation des comptes annuels statutaires et affectation du résultat**

*Proposition de décision* : approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2025, en ce compris l'attribution aux 70.263.501 actions d'un dividende brut de 1,40 € par action, soit un dividende net de 0,98 € par action, ce montant provenant pour part du bénéfice de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025 et pour part des réserves. Il est également proposé une application de l'article 5 al. 4 des statuts de la Société pour l'action spécifique de l'Etat Belge.

#### **5. Approbation du rapport de rémunération dans la Déclaration de Gouvernement d'Entreprise**

*Proposition de décision* : approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025 établi conformément à l'article 3:6, §3 du Code des sociétés et des associations.

#### **6. Décharge aux membres du Conseil d'administration**

*Proposition de décision* : donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

## **7. Décharge au commissaire**

*Proposition de décision* : donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

## **8. Nominations statutaires**

### a. Renouvellements d'un mandat d'administrateur

Le mandat d'administrateur de monsieur Pascal DE BUCK vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2026.

*Proposition de décision* : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, renouveler pour une nouvelle période de 6 ans le mandat d'administrateur de Monsieur Pascal DE BUCK. Son mandat d'administrateur est exercé à titre gratuit et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2032.

Le mandat d'administrateur de monsieur Koen VAN den HEUVEL vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2026.

*Proposition de décision* : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, renouveler pour une nouvelle période de 6 ans le mandat d'administrateur de Monsieur Koen VAN den HEUVEL. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2032.

### b. Nominations d'administrateurs

Le mandat d'administrateur de Monsieur Josly PIETTE vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2026.

*Proposition de décision* : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, nommer Monsieur Martin JADIN en qualité d'administrateur pour une période de 6 ans. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2032.

Monsieur Wim VERMEIR a présenté sa démission en qualité d'administrateur avec effet à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2026.

*Proposition de décision* : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, nommer Monsieur Joris LAENEN en qualité d'administrateur afin de poursuivre le mandat de Monsieur Wim VERMEIR. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2028.

## 9. Pouvoirs et formalités

*Proposition de décision* : d'octroyer une procuration à Monsieur Sven DE CUYPER et à la société Ad-Ministerie, représentée par Monsieur Adriaan de LEEUW, avec droit de substitution, pour l'exécution des décisions prises et d'octroyer une procuration pour l'accomplissement des formalités nécessaires auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des administrations.

Le Président constate et expose qu'aucun actionnaire possédant, seul ou à plusieurs, au moins trois pourcent (3%) du capital, n'a fait usage de la possibilité de requérir l'inscription de nouveaux sujets à l'ordre du jour ou de déposer des propositions de décision.

Le Président fait une allocution sur les faits marquants de 2025, les réalisations clés ainsi que sur les perspectives d'avenir.

Monsieur Pascal DE BUCK présente une synthèse du rapport de gestion et des comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

L'Assemblée générale ordinaire dispense de donner lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du commissaire et des comptes annuels statutaires et consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025, ces documents ayant été adressés, avant la réunion, à chacun des membres de l'Assemblée générale ordinaire. Ces documents ont également été mis à disposition via le site internet de la Société dans les délais légaux.

Les actionnaires n'ont pas fait usage de la possibilité qui leur est offerte de poser, par écrit et préalablement à l'Assemblée générale ordinaire, les questions sur les points figurant à l'ordre du jour. Toutefois, le Président invite les actionnaires qui auraient des observations à faire ou des explications à demander de bien vouloir prendre la parole.

Les actionnaires formulent des questions ou observations sur les points figurant à l'ordre du jour. Un résumé des questions ou observations et leur réponses respectives est repris en Annexe 1 du présent procès-verbal.

Le Président soumet ensuite successivement aux voix les sujets de l'ordre du jour et l'Assemblée générale ordinaire prend les résolutions suivantes :

### **Résolutions**

#### Première résolution

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité/à la majorité des voix les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'administration, ainsi que l'affectation du résultat. 870.833 voix contre et 17 abstentions sont constatées.

Le bénéfice de l'exercice 2025 s'élève à 85.524.318,18 €.

Compte tenu d'un bénéfice reporté de l'exercice précédent de 111.851.781,43 € et d'un prélèvement sur les réserves disponibles de 22.737.768,35 €, le résultat est affecté comme suit:

– Rémunération du capital	98.369.040,00 €
– Bénéfice à reporter	121.744.827,96 €

En conséquence, il est attribué pour l'exercice 2025 un dividende brut de 1,40 € par action. Le dividende net à payer, après déduction du précompte mobilier de 30 %, s'élève à 0,98 € par action, ce montant provenant pour partie du bénéfice de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025 et pour partie des réserves. L'Assemblée générale ordinaire approuve l'application de l'article 5 al. 4 des statuts de la Société pour l'action spécifique.

Le paiement du dividende s'effectuera à partir du 20 mai 2026.

#### Deuxième résolution

Le rapport de gestion contient un rapport de rémunération pour l'exercice 2025, dans la section Déclaration de Gouvernement d'entreprise, préparé conformément aux prescriptions légales.

L'Assemblée générale ordinaire dispense de donner lecture du rapport de rémunération, ce document ayant été adressé, avant la réunion, à chacun des membres de l'Assemblée générale ordinaire. Ce document a également été mis à disposition via le site internet de la Société dans les délais légaux.

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité/la majorité des voix le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025. 896.414 voix contre et 65 abstentions sont constatées.

#### Troisième résolution

Le Président propose à l'Assemblée générale ordinaire de donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2025.

L'Assemblée générale ordinaire vote cette résolution à l'unanimité/la majorité des voix. 870.833 voix contre et 65 abstentions sont constatées.

#### Quatrième résolution

Le Président propose à l'Assemblée générale ordinaire de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2025.

L'Assemblée générale ordinaire vote cette résolution à l'unanimité/la majorité des voix. 870.881 voix contre et 17 abstentions sont constatées.

#### Cinquième résolution

Le mandat d'administrateur de monsieur Pascal DE BUCK vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2026 et il est proposé de renouveler ce mandat pour une nouvelle période de 6 ans.

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité/la majorité des voix le renouvellement du mandat de monsieur Pascal DE BUCK en qualité d'administrateur pour une nouvelle période de 6 ans. 896.677 voix contre et 17 abstentions sont constatées. Son mandat d'administrateur est exercé à titre gratuit et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2032.

#### Sixième résolution

Le mandat d'administrateur de monsieur Koen VAN den HEUVEL vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2026 et il est proposé de renouveler ce mandat pour une nouvelle période de 6 ans.

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité/la majorité des voix le renouvellement du mandat de monsieur Koen VAN den HEUVEL en qualité d'administrateur pour une nouvelle période de 6 ans. 896.787 voix contre et 17 abstentions sont constatées. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2032.

#### Septième résolution

Le mandat d'administrateur de Monsieur Josly PIETTE vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2026, et il ne se présente plus au suffrage. Le Président le remercie vivement pour sa contribution aux travaux du Conseil d'administration et du Comité de gouvernement d'entreprise.

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité/la majorité des voix la nomination de Monsieur Martin JADIN en qualité d'administrateur pour une période de 6 ans afin de le remplacer. 896.835 voix contre et 17 abstentions sont constatées. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2032.

#### Huitième résolution

Monsieur Wim VERMEIR a présenté sa démission en qualité d'administrateur avec effet à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2026. Le Président le remercie vivement pour sa contribution aux travaux du Conseil d'administration et du Comité d'audit et de risques.

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité/la majorité des voix la nomination de Monsieur Joris LAENEN en qualité d'administrateur afin de poursuivre le mandat de Monsieur

Wim VERMEIR. 48 voix contre et 17 abstentions sont constatées. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2028.

#### Neuvième résolution

L'Assemblée générale ordinaire décide d'octroyer à l'unanimité/la majorité des voix une procuration à Monsieur Sven DE CUYPER et à la société Ad-Ministerie, représentée par Monsieur Adriaan de LEEUW, avec droit de substitution, pour l'exécution des décisions prises et d'octroyer une procuration pour l'accomplissement des formalités nécessaires auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des administrations. 17 abstentions sont également constatées.

#### **Conseil d'entreprise**

En application de l'article 16 de l'Arrêté Royal du 27 novembre 1973 portant réglementation des informations économiques et financières à fournir aux Conseils d'entreprises, le compte rendu de la réunion du Conseil d'entreprise du 27 avril 2026 est communiqué à l'Assemblée générale ordinaire, dont il ressort que les informations légalement requises ont été communiquées au Conseil d'entreprise de la Société.

#### **Procès-Verbal**

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal est approuvé sans qu'il en soit donné lecture.

#### **Signature du Procès-Verbal**

Le Président prie le Secrétaire et les Scrutateurs de bien vouloir signer le procès-verbal.

Il rappelle à l'Assemblée générale ordinaire que les actionnaires ou leurs représentants, ainsi que les administrateurs et le commissaire présents, qui le désirent, sont invités à signer le procès-verbal avec les membres du bureau.

Le Président lève la séance à 15.40 heures.

## **Annexe 1 : Assemblée générale Fluxys Belgium – 12 mai 2026**

**Question 1 :** Il y a cinq ans, le cours de bourse se situait autour de 32 €. Aujourd'hui, il est de 22 €. Dans un contexte inflationniste, et, au regard de la dynamique observée chez Elia, par exemple, cela peut surprendre. Quelle en est l'explication ?

**PADB :** Fluxys Belgium et Elia opèrent tous deux dans un cadre régulé, mais leur taille et leur dynamique de marché diffèrent fondamentalement. La volatilité du cours est entièrement déterminée par les actionnaires et les acteurs du marché, sur laquelle le management peut difficilement se prononcer. Parmi les paramètres importants figurent, notamment, le flottant limité ainsi que le fait que Fluxys Belgium présente une capitalisation boursière et un chiffre d'affaires inférieur à celui d'Elia Group.

**Question 2 :** D'autres facteurs peuvent expliquer cet écart. Des investissements importants ont été réalisés. Cela ne semble pas lié au prix du gaz, ni au coût du financement externe. Les prix du gaz ne paraissent pas être un facteur déterminant, pas plus que les taux d'intérêt. Le volume d'activité limité de Fluxys Belgium peut jouer un rôle, mais ne devrait-il pas également exister une explication de fond ?

**PADB :** Fluxys Belgium opère entièrement dans un cadre régulé. Le bénéfice autorisé est fixé à l'avance sur la base de la valeur de l'infrastructure, majorée du taux sans risque et d'une prime de risque. Les prix du gaz n'ont pas d'impact sur le résultat. Les écarts entre le bénéfice estimé et le bénéfice réalisé sont imputés au compte de régularisation et ne reviennent pas à l'actionnaire, ils sont réinjectés dans les tarifs lors de la période tarifaire suivante. C'est pourquoi nous plaçons pour la possibilité de conserver des réserves réglementaires afin de maintenir des tarifs compétitifs.

**Question 3 :** Si la demande de gaz augmente en Europe, cela entraînera également une hausse des volumes de transit. Est-ce correct ?

**PADB :** C'est en effet le cas. En 2023, des volumes de transit exceptionnellement élevés ont été enregistrés pour compenser la disparition des flux russes. Cela n'a pas d'impact sur le résultat, mais uniquement sur les flux de trésorerie : les montants sont placés sur un compte d'attente jusqu'à la période tarifaire suivante. La capacité d'importation à Zeebrugge, combinée au terminal LNG, à l'interconnexion avec Dunkerque et à la liaison avec le Royaume-Uni, constitue une base d'infrastructure robuste qui a soutenu la sécurité d'approvisionnement durant la crise géopolitique. La valeur de cette infrastructure, en combinaison avec le taux d'intérêt, détermine in fine le résultat régulé et, indirectement, la valorisation.